

	L'aide aux Grands Clubs Normands	
	Thème : Sport	
	Objectif stratégique	Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie
	Mission	Favoriser la pratique sportive et encourager la performance
	Territoire	Normandie
	Type d'aide	Subvention

OBJECTIFS

Les grands clubs normands contribuent au dynamisme, à la promotion et à l'attractivité de la Normandie. Ils ont un rôle fédérateur et sont de véritables locomotives pour le sport sur les territoires.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

La Région Normandie accompagne les clubs professionnels et amateurs qui évoluent au très haut niveau en participant au fonctionnement des centres de formations des clubs professionnels ou en contribuant aux financements des dépenses de formations engagées par les clubs de très haut niveau amateur.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Les aides sont individualisées au regard du projet du club, de son modèle économique et de la structuration de ses activités de formation. La Région peut par ailleurs soutenir les clubs en investissement en les accompagnant dans leurs projets d'acquisition de matériel structurant.

Dans une approche globale et consolidée, l'achat de prestations de service (places et supports de visibilité) pourra compléter l'accompagnement régional conventionné.

Une évaluation sera menée chaque année en fin de saison sportive sur la base d'un dossier à transmettre en juin et d'un entretien avec le service.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Liste des pièces nécessaires au dossier de demande ou des informations demandées lors du dépôt :

- les statuts de l'association ou de la société (première demande) ;
- la composition du bureau ;
- le n° de Siret ;
- le projet du club intégrant le projet du centre de formation ;
- les budgets prévisionnels du club et du centre de formation faisant apparaître les dépenses et recettes ;
- le rapport d'activités ;
- les comptes de résultats et les bilans financiers du club et du centre de formation ;

- le relevé d'identité bancaire ;
- Un devis (dans le cas d'une demande en investissement)
- Les engagements pris en matière de communication sur le financement régional (pour les demandes de subvention transmises sous format papier l'annexe à l'article 6-5 "Communication »)

Procédure d'instruction du dossier :

- Un recensement des clubs est effectué en amont par la Région en s'appuyant sur les ligues et comités régionaux. Un dossier est ensuite adressé à chaque club éligible en juin chaque année. Des conventions pluriannuelles de partenariat pourront être établies afin de disposer d'une vision prospective du projet et de sécuriser les clubs.
- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

EN SAVOIR PLUS

Décision fondatrice : Assemblée Plénière du 03 avril 2017
Commission Permanente du 17 septembre 2018

Contacts :

Chef de service : Stéphane EUDE - stephane.eude@normandie.fr
Chargée de gestion : Marie-Laure MENANT – marie-laure.menant@normandie.fr
Tél. : 02 31 06 89 49